

DEPARTEMENT  
DU NORD  
-O-

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

ARRONDISSEMENT  
de VALENCIENNES  
-O-

*L'an deux mille seize, le vingt-quatre novembre le Conseil Municipal de la Ville de DOUCHY-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LEFEBVRE Michel, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.*

**ETAIENT PRESENTS** : Ms LEFEBVRE, VENIAT, WOJTOWICZ, DULIEU, NOULIN, CROMBEZ, SANTERRE, LACROIX, BALASSE, MARCAILLE, DERRADJ, BRUNET, SOUMARE, RIANCHO, TONARELLI ;

**OBJET**

Mmes LOSFELD, CARLIER Virginie, CHOTEAU, MATUSZEWSKI, GOSSE, LOIRS, CARBOULET, SALVA, KULCZYCKI, ESTAQUET ;

**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable**

**ETAIENT ABSENTS** : Mme PULLIAT, Mr LECARPENTIER, Mme MEREY

Mme GUILAIN a donné **procuration** à Mme LOSFELD  
Mme SOLOCH a donné **procuration** à Mr VENIAT  
Mme DE GRES a donné **procuration** à Mr NOULIN  
Mr BRAHMA a donné **procuration** à Mr SOUMARE  
Mme CARLIER Rossana a donné **procuration** à Mr TONARELLI

**Date de la  
Convocation :**  
15.11.2016

*Secrétaire de séance : Mme LOIRS Sylvie*

**Date d'affichage :**  
15.11.2016

*Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le dossier personnalisé présentant les principaux éléments relatifs au service de distribution d'eau potable a été joint à la convocation à la réunion de ce jour.*

**Nombre de  
Conseillers :**

*Le texte intégral du rapport d'activité du SIDEN-SIAN portant sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable ainsi que le compte administratif de l'exercice 2015 et son rapport de présentation sont consultables sur internet, l'adresse du site ayant été communiquée à chacun à cet effet ([www.noreade](http://www.noreade)).*

En exercice : 33  
Présents : 25  
Votants : 30

*Ce rapport d'activité a été présenté à la commission consultative des services publics.*

*Conformément aux articles L5211-39 et D2224-1 à 55 du CGCT, il lui demande de bien vouloir émettre son avis sur ce rapport annuel.*

*Après délibération, le conseil municipal EMET un AVIS FAVORABLE.*

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

*Certifié exécutoire après réception de la Sous-Préfecture de Valenciennes*

*le ..... et affichage en mairie le .....*

**Le Maire,**

DEPARTEMENT  
DU NORD

-0-

ARRONDISSEMENT  
de VALENCIENNES

-0-

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

*L'an deux mille seize, le vingt-quatre novembre le Conseil Municipal de la Ville de DOUCHY-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LEFEBVRE Michel, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.*

**ETAIENT PRESENTS** : Ms LEFEBVRE, VENIAT, WOJTOWICZ, DULIEU, NOULIN, CROMBEZ, SANTERRE, LACROIX, BALASSE, MARCAILLE, DERRADJ, BRUNET, SOUMARE, RIANCHO, TONARELLI ;

<b>OBJET</b>
--------------

Mmes LOSFELD, CARLIER Virginie, CHOTEAU, MATUSZEWSKI, GOSSE, LOIRS, CARBOULET, SALVA, KULCZYCKI, ESTAQUET ;

**CDG 59 – Consultation sur  
la demande de désaffiliation  
du SDIS 59**

**ETAIENT ABSENTS** : Mme PULLIAT, Mr LECARPENTIER, Mme MEREY

Mme GUILAIN a donné **procuration** à Mme LOSFELD  
Mme SOLOCH a donné **procuration** à Mr VENIAT  
Mme DE GRES a donné **procuration** à Mr NOULIN  
Mr BRAHMA a donné **procuration** à Mr SOUMARE  
Mme CARLIER Rossana a donné **procuration** à Mr TONARELLI

**Date de la  
Convocation :**  
15.11.2016

*Secrétaire de séance : Mme LOIRS Sylvie*

**Date d'affichage :**  
15.11.2016

*Monsieur le Maire informe l'assemblée que le président du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord (SDIS) affilié volontaire au centre de gestion de la fonction publique sollicite son retrait.*

**Nombre de  
Conseillers :**

*Conformément aux dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n°85-643 du 26 juin 1985, il peut être fait opposition à la demande du SDIS soit :*

En exercice : 33  
Présents : 25  
Votants : 30

*- par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés,  
- par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.*

*Après délibération, le conseil municipal EMET un AVIS FAVORABLE au retrait du SDIS du CDG 59.*

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

*Certifié exécutoire après réception de la Sous-Préfecture de Valenciennes*

*le ..... et affichage en mairie le .....*

**Le Maire,**

DEPARTEMENT  
DU NORD  
-O-

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

ARRONDISSEMENT  
de VALENCIENNES  
-O-

*L'an deux mille seize, le vingt-quatre novembre le Conseil Municipal de la Ville de DOUCHY-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LEFEBVRE Michel, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.*

**ETAIENT PRESENTS** : Ms LEFEBVRE, VENIAT, WOJTOWICZ, DULIEU, NOULIN, CROMBEZ, SANTERRE, LACROIX, BALASSE, MARCAILLE, DERRADJ, BRUNET, SOUMARE, RIANCHO, TONARELLI ;

**OBJET**

*Mmes LOSFELD, CARLIER Virginie, CHOTEAU, MATUSZEWSKI, GOSSE, LOIRS, CARBOULET, SALVA, KULCZYCKI, ESTAQUET ;*

*Adhésion à la CAPH de la  
commune  
d'EMERCHICOURT*

**ETAIENT ABSENTS** : Mme PULLIAT, Mr LECARPENTIER, Mme MEREY

*Mme GUILAIN a donné **procuration** à Mme LOSFELD  
Mme SOLOCH a donné **procuration** à Mr VENIAT  
Mme DE GRES a donné **procuration** à Mr NOULIN  
Mr BRAHMA a donné **procuration** à Mr SOUMARE  
Mme CARLIER Rossana a donné **procuration** à Mr TONARELLI*

**Date de la  
Convocation :**  
15.11.2016

*Secrétaire de séance : Mme LOIRS Sylvie*

**Date d'affichage :**  
15.11.2016

*Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à la démarche de la commune, le Conseil Communautaire de la CAPH s'est prononcée en faveur de l'adhésion d'EMERCHICOURT, lors de ses réunions du 26/09/2011 et du 9/02/2015.*

**Nombre de  
Conseillers :**

*Cette commune est membre de la communauté de communes du Cœur de l'Ostrevant.*

En exercice : 33  
Présents : 25  
Votants : 30

*La commission départementale de coopération intercommunale a émis un avis favorable en réunion plénière du 23/10/2015.*

*Dans le cadre des procédures d'extension des périmètres des intercommunalités, l'article L5211-41 du CGCT prévoit que chaque conseil municipal des communes membres dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur la transformation du périmètre proposé.*

*Bien que l'arrêté préfectoral actant le retrait-adhésion d'EMERCHICOURT n'ait pas encore été réceptionné, suite à l'avis favorable du bureau communautaire du 7 Novembre, il est demandé, d'ores et déjà, aux conseils municipaux des communes membres de la CAPH de se prononcer sur cette nouvelle adhésion.*

*Toutefois, lorsque le Conseil Communautaire sera amené à acter l'extension officielle du périmètre de la CAPH, suite à la réception de l'arrêté préfectoral attendu, les conseils municipaux des communes membres seront de nouveau sollicités pour AVIS.*

*Après délibération, le conseil municipal EMET un AVIS FAVORABLE à l'adhésion d'EMERCHICOURT à la CAPH.*

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

*Certifié exécutoire après réception de la Sous-Préfecture de Valenciennes*

*le ..... et affichage en mairie le .....*

**Le Maire,**

DEPARTEMENT  
DU NORD

-O-

ARRONDISSEMENT  
de VALENCIENNES

-O-

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

L'an deux mille seize, le vingt-quatre novembre le Conseil Municipal de la Ville de DOUCHY-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LEFEBVRE Michel, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.

**ETAIENT PRESENTS** : Ms LEFEBVRE, VENIAT, WOJTOWICZ, DULIEU, NOULIN, CROMBEZ, SANTERRE, LACROIX, BALASSE, MARCAILLE, DERRADJ, BRUNET, SOUMARE, RIANCHO, TONARELLI ;

<b>OBJET</b>
--------------

Mmes LOSFELD, CARLIER Virginie, CHOTEAU, MATUSZEWSKI, GOSSE, LOIRS, CARBOULET, SALVA, KULCZYCKI, ESTAQUET ;

*Convention avec  
l'association d'insertion  
POINFOR*

**ETAIENT ABSENTS** : Mme PULLIAT, Mr LECARPENTIER, Mme MEREY

Mme GUILAIN a donné **procuration** à Mme LOSFELD  
Mme SOLOCH a donné **procuration** à Mr VENIAT  
Mme DE GRES a donné **procuration** à Mr NOULIN  
Mr BRAHMA a donné **procuration** à Mr SOUMARE  
Mme CARLIER Rossana a donné **procuration** à Mr TONARELLI

**Date de la  
Convocation :**  
15.11.2016

Secrétaire de séance : Mme LOIRS Sylvie

**Date d'affichage :**  
15.11.2016

*Dans le cadre de l'action menée par la commune pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle Monsieur le Maire suggère à l'assemblée de conclure une convention avec l'association POINFOR partenaire de la commune depuis de nombreuses années pour mettre en place un nouvel atelier et chantier d'insertion qui comportera :*

**Nombre de  
Conseillers :**

En exercice : 33  
Présents : 25  
Votants : 30

*- l'accueil et l'embauche sous forme de contrat à durée déterminée ou autre des demandeurs d'emploi prioritairement issus de la commune repérés par les travailleurs sociaux, le CCAS et pôle Emploi.*

*- le suivi, l'accompagnement technique et la formation en vue de faciliter une insertion sociale et professionnelle durable.*

*Ce chantier portera notamment sur l'aménagement de bâtiments, petite maçonnerie, peinture, pose de menuiseries, carrelages.*

*Dans le cadre de cette action d'insertion, l'association accueillera en moyenne 6 personnes en entrées et sorties permanentes.*

*La commune mettra à disposition les matériels et matériaux nécessaires à la réalisation des travaux, accueillera les participants à l'atelier communal et aux réunions de suivi.*

*L'association employeur des CDDI, gère leur carrière et prend en charge le volet encadrement technique pédagogique, et assure leur formation.*

*Le coût total  
estimatif de cet atelier et  
chantier d'insertion  
s'élève à 118 325 € et la  
participation de la  
commune s'élève à  
21 261 €.*

*.../...*

*Après délibération, le conseil municipal AUTORISE Monsieur le  
Maire à signer la convention afférente à la mise en œuvre de ce nouvel  
atelier et chantier d'insertion pour une durée d'un an qui  
commencera au 1/01/2017 pour se terminer le 31/12/2017.*

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

*Certifié exécutoire après réception de la Sous-Préfecture de Valenciennes*

*le ..... et affichage en mairie le .....*

***Le Maire,***

DEPARTEMENT  
DU NORD

-0-

ARRONDISSEMENT  
de VALENCIENNES

-0-

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

*L'an deux mille seize, le vingt-quatre novembre le Conseil Municipal de la Ville de DOUCHY-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LEFEBVRE Michel, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.*

**ETAIENT PRESENTS** : Ms LEFEBVRE, VENIAT, WOJTOWICZ, DULIEU, NOULIN, CROMBEZ, SANTERRE, LACROIX, BALASSE, MARCAILLE, DERRADJ, BRUNET, SOUMARE, RIANCHO, TONARELLI ;

Mmes LOSFELD, CARLIER Virginie, CHOTEAU, MATUSZEWSKI, GOSSE, LOIRS, CARBOULET, SALVA, KULCZYCKI, ESTAQUET ;

**ETAIENT ABSENTS** : Mme PULLIAT, Mr LECARPENTIER, Mme MEREY

Mme GUILAIN a donné **procuration** à Mme LOSFELD  
Mme SOLOCH a donné **procuration** à Mr VENIAT  
Mme DE GRES a donné **procuration** à Mr NOULIN  
Mr BRAHMA a donné **procuration** à Mr SOUMARE  
Mme CARLIER Rossana a donné **procuration** à Mr TONARELLI

Secrétaire de séance : Mme LOIRS Sylvie

*Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 10 Avril 2014 et du 14 Avril 2015 elle lui avait confié diverses délégations de pouvoir conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui en comptait alors 24.*

*Suite à la loi n°2015-911 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe, l'article L2122-22 du CGCT autorise désormais la délégation au Maire de la faculté de demander à l'Etat ou autres collectivités territoriales l'attribution de subventions.*

*Aussi, il lui demande de bien vouloir lui accorder cette délégation de pouvoir qui sera utilisée lorsque les délais imposés ne permettront pas de présenter le dossier à l'assemblée communale.*

*Après délibération, le conseil municipal lui ATTRIBUE cette délégation de pouvoir selon les modalités exposées.*

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

*Certifié exécutoire après réception de la Sous-Préfecture de Valenciennes*

*le ..... et affichage en mairie le .....*

**Le Maire,**

### OBJET

**Modification de la délégation  
accordée au Maire en  
application de l'article  
L2122-22 du Code Général  
des Collectivités Territoriales**

**Date de la  
Convocation :**

15.11.2016

**Date d'affichage :**

15.11.2016

**Nombre de  
Conseillers :**

En exercice : 33

Présents : 25

Votants : 30

DEPARTEMENT  
DU NORD  
-O-

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

ARRONDISSEMENT  
de VALENCIENNES  
-O-

*L'an deux mille seize, le vingt-quatre novembre le Conseil Municipal de la Ville de DOUCHY-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LEFEBVRE Michel, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.*

**ETAIENT PRESENTS** : Ms LEFEBVRE, VENIAT, WOJTOWICZ, DULIEU, NOULIN, CROMBEZ, SANTERRE, LACROIX, BALASSE, MARCAILLE, DERRADJ, BRUNET, SOUMARE, RIANCHO, TONARELLI ;

**OBJET**

*Mmes LOSFELD, CARLIER Virginie, CHOTEAU, PULLIAT, MATUSZEWSKI, GOSSE, LOIRS, CARBOULET, SALVA, KULCZYCKI, ESTAQUET ;*

*Mise à disposition de  
sonorisation aux associations*

**ETAIENT ABSENTS** : Mr LECARPENTIER, Mme MEREY

*Mme GUILAIN a donné **procuration** à Mme LOSFELD  
Mme SOLOCH a donné **procuration** à Mr VENIAT  
Mme DE GRES a donné **procuration** à Mr NOULIN  
Mr BRAHMA a donné **procuration** à Mr SOUMARE  
Mme CARLIER Rossana a donné **procuration** à Mr TONARELLI*

**Date de la  
Convocation :**  
15.11.2016

*Secrétaire de séance : Mme LOIRS Sylvie*

**Date d'affichage :**  
15.11.2016

*Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que du matériel de sonorisation est mis à la disposition gracieusement aux différentes associations notamment.*

**Nombre de  
Conseillers :**

*Des dégradations et des vols ont été constatés à plusieurs reprises, aussi, il lui suggère d'imposer désormais la mise en place d'une convention de prêt avec dépôt d'un chèque de caution de 1200 € qui ne sera pas encaissé mais restitué deux semaines après le contrôle de l'état du matériel comme cela se fait pour les locations de salles.*

En exercice : 33  
Présents : 26  
Votants : 31

*Une copie de l'attestation d'assurance couvrant le matériel sera demandée aux utilisateurs.*

*Il sera demandé également aux associations la présence d'un responsable lors de la prise en compte et la restitution du matériel.*

*Le constat de location prévoira également que toute dégradation constatée lors de la restitution fera l'objet d'une facturation correspondant au coût de la réparation et au coût de remplacement du matériel disparu.*

*Le chèque de caution sera également restitué une fois la facture honorée.*

*Les dispositions précises de mise en œuvre du dépôt du chèque de caution seront définies dans le cadre de la régie.*

*Il lui demande donc de bien vouloir l'autoriser à mettre en place ces diverses modalités, d'établir la convention de mise à disposition du matériel de sonorisation et de créer la régie de recette concomitante.*

*Après délibération, le conseil municipal DONNE SON ACCORD.*

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

*Certifié exécutoire après réception de la Sous-Préfecture de Valenciennes*

*le ..... et affichage en mairie le .....*

**Le Maire,**

DEPARTEMENT  
DU NORD  
-O-

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

ARRONDISSEMENT  
de VALENCIENNES  
-O-

*L'an deux mille seize, le vingt-quatre novembre le Conseil Municipal de la Ville de DOUCHY-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LEFEBVRE Michel, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.*

**ETAIENT PRESENTS** : Ms LEFEBVRE, VENIAT, WOJTOWICZ, DULIEU, NOULIN, CROMBEZ, SANTERRE, LACROIX, BALASSE, MARCAILLE, DERRADJ, BRUNET, LECARPENTIER, SOUMARE, RIANCHO, TONARELLI ;

**OBJET**

Mmes LOSFELD, CARLIER Virginie, CHOTEAU, PULLIAT, MATUSZEWSKI, GOSSE, LOIRS, CARBOULET, SALVA, KULCZYCKI, ESTAQUET ;

*Implication de la commune  
dans le dispositif « Service  
civique »*

**ETAIENT ABSENTS** : Mme MEREY

Mme GUILAIN a donné **procuration** à Mme LOSFELD  
Mme SOLOCH a donné **procuration** à Mr VENIAT  
Mme DE GRES a donné **procuration** à Mr NOULIN  
Mr BRAHMA a donné **procuration** à Mr SOUMARE  
Mme CARLIER Rossana a donné **procuration** à Mr TONARELLI

**Date de la  
Convocation :**  
15.11.2016

*Secrétaire de séance : Mme LOIRS Sylvie*

**Date d'affichage :**  
15.11.2016

*Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le service civique a pour ambition première d'offrir aux jeunes l'opportunité de s'engager, de donner de son temps à la collectivité et aux autres. Il représente également la possibilité de vivre une expérience formatrice et valorisante dans des domaines répertoriés autour de 9 thèmes :*

**Nombre de  
Conseillers :**

En exercice : 33  
Présents : 27  
Votants : 32

- la santé
- la solidarité
- l'éducation pour tous
- le sport
- la mémoire et la citoyenneté
- l'environnement
- le développement international
- l'intervention d'urgence
- l'action culturelle

*Dans le cadre de ce dispositif, les jeunes participent à la mise en œuvre des politiques publiques des collectivités territoriales (lien social, solidarités intergénérationnelles, accès à la culture, protection de l'environnement et gestes éco-citoyens...).*

*La durée de la mission du service civique court de 6 mois à 12 mois pour une durée hebdomadaire de 24 à 35 heures.*

*L'indemnité principale est versée par l'Etat (472,97 € net) qui prend également en charge le coût de la protection sociale au titre des différents risques.*

*Les organismes d'accueil dont les communes devront servir aux volontaires une prestation nécessaire à leur subsistance, leur équipement, leur hébergement ou leur transport. Elle peut être servie en nature, au travers notamment de l'allocation au volontaire de titres de repas, par virement bancaire ou en numéraires. Celle-ci s'élève à 107,58 € net.*

.../...

*Certifié exécutoire après réception de la Sous-Préfecture de Valenciennes  
le ..... et affichage en mairie le .....*

***Le Maire,***

*Après délibération, le  
conseil municipal  
DECIDE l'adhésion de la  
commune à ce dispositif.*

*Fait et délibéré en séance,  
les jour, mois et an susdits.*

DEPARTEMENT  
DU NORD  
-O-

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

ARRONDISSEMENT  
de VALENCIENNES  
-O-

*L'an deux mille seize, le vingt-quatre novembre le Conseil Municipal de la Ville de DOUCHY-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LEFEBVRE Michel, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.*

**ETAIENT PRESENTS** : Ms LEFEBVRE, VENIAT, WOJTOWICZ, DULIEU, NOULIN, CROMBEZ, SANTERRE, LACROIX, BALASSE, MARCAILLE, DERRADJ, BRUNET, LECARPENTIER, SOUMARE, RIANCHO, TONARELLI ;

**OBJET**

*Mmes LOSFELD, CARLIER Virginie, CHOTEAU, PULLIAT, MATUSZEWSKI, GOSSE, LOIRS, CARBOULET, SALVA, KULCZYCKI, ESTAQUET ;*

***Demande de subvention à la  
DRAC au titre de l'opération  
« ICI et AILLEURS »***

**ETAIENT ABSENTS** : Mme MEREY

*Mme GUILAIN a donné **procuration** à Mme LOSFELD  
Mme SOLOCH a donné **procuration** à Mr VENIAT  
Mme DE GRES a donné **procuration** à Mr NOULIN  
Mr BRAHMA a donné **procuration** à Mr SOUMARE  
Mme CARLIER Rossana a donné **procuration** à Mr TONARELLI*

**Date de la  
Convocation :**  
15.11.2016

*Secrétaire de séance : Mme LOIRS Sylvie*

**Date d'affichage :**  
15.11.2016

*Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune s'est impliquée dans l'opération initiée par la DRAC « Ici et Ailleurs » qui a pour objectif de soutenir la création artistique dans la Région et au-delà qui assurera, entre autres, la promotion du projet théâtral de la compagnie RÊVAGE intitulé « Les petites filles par A+B ».*

**Nombre de  
Conseillers :**

*Dans le cadre de cette opération, un partenariat a été établi avec 2 autres structures culturelles :*

En exercice : 33  
Présents : 27  
Votants : 32

*- la Maison du théâtre d'Amiens (Somme)  
- la Factorie de Val-de-Reuil (Eure)*

*qui permettra de faire circuler ce spectacle dans une dynamique de mise en réseau des compagnies théâtrales et des salles de spectacle équipées.*

*La commune sera porteuse du projet et sera destinataire de la subvention allouée par la DRAC qui permettra la concrétisation de cette opération.*

*Celle-ci sera reversée à la compagnie RÊVAGE qui la ventilerà entre les différents centres culturels.*

*Après délibération, le conseil municipal  
- AGREE cette opération initiée par la DRAC  
- SOLLICITE la subvention (20 000 €) auprès de la DRAC*

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

*Certifié exécutoire après réception de la Sous-Préfecture de Valenciennes*

*le ..... et affichage en mairie le .....*

***Le Maire,***

DEPARTEMENT  
DU NORD  
-O-

ARRONDISSEMENT  
de VALENCIENNES  
-O-

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

*L'an deux mille seize, le vingt-quatre novembre le Conseil Municipal de la Ville de DOUCHY-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LEFEBVRE Michel, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.*

**ETAIENT PRESENTS** : Ms LEFEBVRE, VENIAT, WOJTOWICZ, DULIEU, NOULIN, CROMBEZ, SANTERRE, LACROIX, BALASSE, MARCAILLE, DERRADJ, BRUNET, LECARPENTIER, SOUMARE, RIANCHO, TONARELLI ;

Mmes LOSFELD, CARLIER Virginie, CHOTEAU, PULLIAT, MATUSZEWSKI, GOSSE, LOIRS, CARBOULET, SALVA, KULCZYCKI, ESTAQUET ;

**ETAIENT ABSENTS** : Mme MEREY

Mme GUILAIN a donné **procuration** à Mme LOSFELD  
Mme SOLOCH a donné **procuration** à Mr VENIAT  
Mme DE GRES a donné **procuration** à Mr NOULIN  
Mr BRAHMA a donné **procuration** à Mr SOUMARE  
Mme CARLIER Rossana a donné **procuration** à Mr TONARELLI

Secrétaire de séance : Mme LOIRS Sylvie

*Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur les propositions établies par la commission concernée, sur le tarif journalier pour les contributions financières des familles dont les enfants participeront aux accueils de loisirs sans hébergement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :*

**ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DES PETITES ET GRANDES VACANCES EN 2017**

### OBJET

*Contribution financière des familles dont les enfants participeront aux accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) en 2017*

**Date de la Convocation :**

15.11.2016

**Date d'affichage :**

15.11.2016

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 33

Présents : 27

Votants : 32

Revenus annuels Nombre d'enfant (s) à charge	Moins de 7 500 €	de 7 500 € à 15 000 €	de 15 000 € à 22 000 €	de 22 000 € à 29.000 €	Plus de 29.000 €
1 enfant	7,50 €	7,85 €	8,60 €	8,70 €	9,45 €
2 et 3 enfants et plus	7,30 €	7,60 €	8,30 €	8,40 €	9 €
Enfants non Douchynois	13,55 €	14,10 €	15,60 €	15,80 €	16,80 €

*Ces tarifs seront réduits de moitié pour les familles bénéficiaires du régime général de la Sécurité Sociale.*

*Les recettes seront imputées à l'article 7066 des rubriques 4212 ou 4211.*

*Après délibération, le conseil municipal AGREE cette tarification.*

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

*Certifié exécutoire après réception de la Sous-Préfecture de Valenciennes*

*le ..... et affichage en mairie le .....*

**Le Maire,**

DEPARTEMENT  
DU NORD

-0-

ARRONDISSEMENT  
de VALENCIENNES

-0-

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

*L'an deux mille seize, le vingt-quatre novembre le Conseil Municipal de la Ville de DOUCHY-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LEFEBVRE Michel, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.*

**ETAIENT PRESENTS** : Ms LEFEBVRE, VENIAT, WOJTOWICZ, DULIEU, NOULIN, CROMBEZ, SANTERRE, LACROIX, BALASSE, MARCAILLE, DERRADJ, BRUNET, LECARPENTIER, SOUMARE, RIANCHO, TONARELLI ;

Mmes LOSFELD, CARLIER Virginie, CHOTEAU, PULLIAT, MATUSZEWSKI, GOSSE, LOIRS, CARBOULET, SALVA, KULCZYCKI, ESTAQUET ;

**ETAIENT ABSENTS** : Mme MEREY

Mme GUILAIN a donné **procuration** à Mme LOSFELD  
Mme SOLOCH a donné **procuration** à Mr VENIAT  
Mme DE GRES a donné **procuration** à Mr NOULIN  
Mr BRAHMA a donné **procuration** à Mr SOUMARE  
Mme CARLIER Rossana a donné **procuration** à Mr TONARELLI

*Secrétaire de séance* : Mme LOIRS Sylvie

*Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur les propositions établies par la commission concernée, sur le tarif journalier qui servira de base de calcul des contributions financières des familles dont les enfants participeront à l'accueil de loisirs sans hébergement à dominante chantier jeunes à compter de janvier 2017, la particularité de cet accueil de loisirs sans hébergement est le mixage des activités relevant du domaine de l'animation et de la réalisation de petits travaux :*

<b>OBJET</b>
--------------

**Contribution financière des familles dont les enfants participeront à l'ALSH à dominante chantier jeunes en 2017**

**Date de la Convocation :**  
15.11.2016

**Date d'affichage :**  
15.11.2016

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 33  
Présents : 27  
Votants : 32

Revenus annuels Nombre d'enfant (s) à charge	Moins de 7 500 €	de 7 500 € à 15 000 €	de 15 000 € à 22 000 €	de 22.000 € à 29 000 €	Plus de 29.000 €
1 enfant	1,15 €	1,35 €	1,55 €	1,75 €	2,15 €
2 et 3 enfants et plus	1,05 €	1,15 €	1,35 €	1,45 €	2,15 €
Enfants non Douchynois	4,35 €	5,45 €	6,45 €	7,55 €	8,60 €

*Ces tarifs seront réduits de moitié pour les familles bénéficiaires du régime général de la Sécurité Sociale.*

*Les recettes seront imputées à l'article 7066 de la rubrique 422.*

*Après délibération, le conseil municipal AGREE cette tarification.*

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

*Certifié exécutoire après réception de la Sous-Préfecture de Valenciennes*

*le ..... et affichage en mairie le .....*

*Le Maire,*

DEPARTEMENT  
DU NORD

-0-

ARRONDISSEMENT  
de VALENCIENNES

-0-

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

*L'an deux mille seize, le vingt-quatre novembre le Conseil Municipal de la Ville de DOUCHY-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LEFEBVRE Michel, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.*

**ETAIENT PRESENTS** : Ms LEFEBVRE, VENIAT, WOJTOWICZ, DULIEU, NOULIN, CROMBEZ, SANTERRE, LACROIX, BALASSE, MARCAILLE, DERRADJ, BRUNET, LECARPENTIER, SOUMARE, RIANCHO, TONARELLI ;

**OBJET**

**Renouvellement des marchés  
d'assurance de la commune**

Mmes LOSFELD, CARLIER Virginie, CHOTEAU, PULLIAT, MATUSZEWSKI, GOSSE, LOIRS, CARBOULET, SALVA, KULCZYCKI, ESTAQUET ;

**ETAIENT ABSENTS** : Mme MEREY

Mme GUILAIN a donné **procuration** à Mme LOSFELD  
Mme SOLOCH a donné **procuration** à Mr VENIAT  
Mme DE GRES a donné **procuration** à Mr NOULIN  
Mr BRAHMA a donné **procuration** à Mr SOUMARE  
Mme CARLIER Rossana a donné **procuration** à Mr TONARELLI

**Date de la  
Convocation :**  
15.11.2016

**Date d'affichage :**  
15.11.2016

**Nombre de  
Conseillers :**

En exercice : 33  
Présents : 27  
Votants : 32

Secrétaire de séance : Mme LOIRS Sylvie

*Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 3/03/2016, elle lui avait confié la mise en œuvre d'une nouvelle procédure d'appel d'offres pour procéder au renouvellement des marchés d'assurance de la commune qui arrivent à leur terme ce 31 Décembre avec le concours du cabinet Henri ABECASSIS qui assure une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) compte tenu de la spécificité du dossier à traiter.*

*L'avis d'appel public à la concurrence a été expédié au JOUE et au BOAMP le 13 Septembre 2016.*

*La consultation porte sur 5 lots :*

- Lot n°1 : Incendie et divers dommages aux biens
- Lot n°2 : Responsabilité civile générale
- Lot n°3 : Flotte automobile
- Lot n°4 : Protection juridique générale
- Lot n°5 : Protection juridique pénale des agents territoriaux et des élus

*Sur proposition de l'expert, le lot n°6 « Dommages aux objets d'art et aux expositions » a été intégré dans le lot n°1 compte tenu que les expositions mises en place ces 6 dernières années ont été peu nombreuses.*

*La durée maximale des marchés sera 5 ans.*

*La commission d'appel d'offres s'est réunie une première fois le 18 Octobre 2016 pour enregistrer les candidatures et les offres de prix qui se sont établies comme suit :*

Lot n°1 : Incendie et divers dommages aux biens

La SMACL 38 366,53 € TTC

Lot n°2 : Responsabilité civile générale

PARIS NORD ASSURANCES 12 729,52 € TTC  
La SMACL 6 982,10 € TTC

.../...

La SMACL 9 866,33 € TTC

Lot n°4 : Protection juridique générale

SARRE ET MOSELLE 3 090,36 € TTC

Cabinet 2C COURTAGE et CFDP Assurances 1 631,61 € TTC

PARIS NORD ASSURANCE 2 000,00 € TTC

La SMACL 3 391,79 € TTC

Lot n°5 : Protection juridique pénale des agents territoriaux et des élus

SARRE ET MOSELLE 403,01 € TTC

Cabinet 2C COURTAGE et CFDP Assurances 342,16 € TTC

PARIS NORD ASSURANCE 600,00 € TTC

La SMACL 725,93 € TTC

Le règlement de consultation fixait les critères de jugement des offres comme suit :

1. La nature et l'étendue des garanties 40 points
2. Les moyens de gestion des contrats et des sinistres 10 points
3. Le prix 50 points

La commission d'appel d'offres s'est ensuite réunie le 3 Novembre 2016 pour arrêter le classement des offres et pour désigner les offres économiquement les plus avantageuses pour chacun des lots.

Suite à ses travaux, il suggère à l'assemblée d'attribuer les marchés d'assurance comme suit :

Lot n°1 : « Incendie et divers dommages aux biens » à la SMACL pour 38 366,53 € TTC

Lot n°2 : « Responsabilité civile générale » à la SMACL pour 6 982,10 € TTC

Lot n°3 : « Flotte automobile » à la SMACL pour 9 866,33 € TTC

Lot n°4 : « Protection juridique générale » à Cabinet 2C COURTAGE et CFDP Assurances pour 1 631,61 € TTC

Lot n°5 : « Protection juridique pénale des agents territoriaux et des élus » Cabinet 2C COURTAGE et CFDP Assurances pour 342,16 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal

- DECIDE d'attribuer les marchés d'assurance selon les modalités présentées par Mr le Maire.

- AUTORISE Mr le Maire à signer ces 5 marchés.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire après réception de la Sous-Préfecture de Valenciennes

le ..... et affichage en mairie le .....

**Le Maire,**

Lot n°3 : Flotte automobile

MS ASSURANCES

9 629,69 € TTC

DEPARTEMENT  
DU NORD

-0-

ARRONDISSEMENT  
de VALENCIENNES

-0-

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

*L'an deux mille seize, le vingt-quatre novembre le Conseil Municipal de la Ville de DOUCHY-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LEFEBVRE Michel, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.*

**ETAIENT PRESENTS** : Ms LEFEBVRE, VENIAT, WOJTOWICZ, DULIEU, NOULIN, CROMBEZ, SANTERRE, LACROIX, BALASSE, MARCAILLE, DERRADJ, BRUNET, LECARPENTIER, SOUMARE, RIANCHO, TONARELLI ;

Mmes LOSFELD, CARLIER Virginie, CHOTEAU, PULLIAT, MATUSZEWSKI, GOSSE, LOIRS, CARBOULET, SALVA, KULCZYCKI, ESTAQUET ;

**ETAIENT ABSENTS** : Mme MEREY

Mme GUILAIN a donné **procuration** à Mme LOSFELD  
Mme SOLOCH a donné **procuration** à Mr VENIAT  
Mme DE GRES a donné **procuration** à Mr NOULIN  
Mr BRAHMA a donné **procuration** à Mr SOUMARE  
Mme CARLIER Rossana a donné **procuration** à Mr TONARELLI

Secrétaire de séance : Mme LOIRS Sylvie

**OBJET**

**Réalisation d'une piste et aires d'athlétisme en revêtement synthétique. Avenant au marché de travaux conclu avec DRTP (lot n°2)**

**Date de la Convocation :**  
15.11.2016

**Date d'affichage :**  
15.11.2016

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 33  
Présents : 27  
Votants : 32

*Suite à la décision que l'assemblée a prise lors de la réunion du 17 Mai 2016, le marché correspondant au lot n°2 du projet de réalisation d'une piste et d'aires d'athlétisme en revêtement synthétique soit l'installation de l'éclairage sportif a été attribué à l'entreprise DRTP pour un montant de 81 240 € TTC.*

*Sur proposition des dirigeants du club d'athlétisme et des concierges du stade, Monsieur le Maire suggère à l'assemblée d'installer la commande de l'éclairage dans le vestiaire arbitre de la salle des sports G. ANSART. Actuellement cette boîte de commande se trouve dans une armoire électrique au milieu d'une haie de conifères située sur le pourtour du stade.*

*Par ailleurs, les 20 projecteurs installés sur 4 mâts de 18 mètres de hauteur devant faire l'objet d'une maintenance, à cet effet et pour éviter la circulation d'un camion-nacelle sur la piste en revêtement synthétique il lui est également suggéré d'équiper ces 4 mâts d'un barreaudage, d'une ligne de vie et d'une plate-forme qui permettront aux techniciens d'accéder à ces projecteurs.*

*Le coût de ces améliorations du projet s'élève à 5 720 € HT soit 6 864,80 € TTC soit 8,45 % du montant initial du marché, aussi le projet d'avenant a été soumis pour AVIS à la commission d'appel d'offres lors de sa réunion du 18 octobre 2016.*

*Celle-ci ayant rendu un AVIS FAVORABLE, Monsieur le Maire lui demande de bien vouloir l'AUTORISER à signer cet avenant.*

*Après délibération, le conseil municipal  
- AGREE cet avenant au marché conclu avec DRTP  
- AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.*

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

*Certifié exécutoire après réception de la Sous-Préfecture de Valenciennes*

*le ..... et affichage en mairie le .....*

**Le Maire,**

DEPARTEMENT  
DU NORD

-O-

ARRONDISSEMENT  
de VALENCIENNES

-O-

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

L'an deux mille seize, le vingt-quatre novembre le Conseil Municipal de la Ville de DOUCHY-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LEFEBVRE Michel, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.

**ETAIENT PRESENTS** : Ms LEFEBVRE, VENIAT, WOJTOWICZ, DULIEU, NOULIN, CROMBEZ, SANTERRE, LACROIX, BALASSE, MARCAILLE, DERRADJ, BRAHMA, RIANCHO, TONARELLI ;

<b>OBJET</b>
--------------

*Remboursement de frais  
divers*

Mmes LOSFELD, CARLIER Virginie, CHOTEAU, PULLIAT, MATUSZEWSKI, GOSSE, LOIRS, CARBOULET, GUILAIN, SALVA, SOLOCH, DE GRES, KULCZYCKI,

**ETAIENT ABSENTS** : Mme MEREY

Mr BRUNET a donné **procuration** à Mme GOSSE  
Mr LECARPENTIER a donné **procuration** à Mr VENIAT  
Mr SOUMARE a donné **procuration** à Mr WOJTOWICZ  
Mme CARLIER Rossana a donné **procuration** à Mr RIANCHO  
Mme ESTAQUET a donné **procuration** à Mr TONARELLI

**Date de la  
Convocation :**  
15.11.2016

**Date d'affichage :**  
15.11.2016

**Nombre de  
Conseillers :**

En exercice : 33  
Présents : 27  
Votants : 32

Secrétaire de séance : Mme GUILAIN Régine

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de notre réunion du 29 septembre 2016, nous avons évoqué les modalités de déplacement d'une délégation municipale composée du Maire, du 2<sup>ème</sup> Adjoint et d'un agent communal au Burkina Faso dans le cadre du 15<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage entre la commune et MÉGUET.

Suite aux décisions prises, le paiement des frais de transport (avion) d'hébergement et de restauration à l'hôtel et de location d'un véhicule a été effectué par mandat administratif à l'ordre des prestataires.

Les autres dépenses générées par ce mandat spécial pourront être remboursées par la commune sur présentation d'un état de frais.

De retour dans la commune, les représentants de la délégation municipale ont fait valoir qu'ils n'ont engagé aucun frais supplémentaires.

Après délibération, le conseil municipal

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

*Certifié exécutoire après réception de la Sous-Préfecture de Valenciennes*

*le ..... et affichage en mairie le .....*

***Le Maire,***

DEPARTEMENT  
DU NORD

-0-

ARRONDISSEMENT  
de VALENCIENNES

-0-

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

*L'an deux mille seize, le vingt-quatre novembre le Conseil Municipal de la Ville de DOUCHY-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LEFEBVRE Michel, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.*

**ETAIENT PRESENTS** : Ms LEFEBVRE, VENIAT, WOJTOWICZ, DULIEU, NOULIN, CROMBEZ, SANTERRE, LACROIX, BALASSE, MARCAILLE, DERRADJ, BRUNET, LECARPENTIER, SOUMARE, RIANCHO, TONARELLI ;

**OBJET**

*Création d'une régie de recettes*

*Mmes LOSFELD, CARLIER Virginie, CHOTEAU, PULLIAT, MATUSZEWSKI, GOSSE, LOIRS, CARBOULET, SALVA, KULCZYCKI, ESTAQUET ;*

**ETAIENT ABSENTS** : Mme MEREY

*Mme GUILAIN a donné **procuration** à Mme LOSFELD  
Mme SOLOCH a donné **procuration** à Mr VENIAT  
Mme DE GRES a donné **procuration** à Mr NOULIN  
Mr BRAHMA a donné **procuration** à Mr SOUMARE  
Mme CARLIER Rossana a donné **procuration** à Mr TONARELLI*

**Date de la  
Convocation :**  
15.11.2016

*Secrétaire de séance : Mme LOIRS Sylvie*

**Date d'affichage :**  
15.11.2016

*Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de sa réunion du 27 Novembre 2014, elle avait arrêté les modalités de prêt de mobilier (tables et chaises) aux particuliers, le produit des locations étant recouvré par la trésorière.*

**Nombre de  
Conseillers :**

*Les titres de recette étant très souvent inférieurs à 30 €, le recouvrement des sommes dues n'est pas simple malgré les moyens dont dispose la trésorière.*

En exercice : 33  
Présents : 27  
Votants : 32

*Aussi compte tenu des problèmes rencontrés, il lui suggère de créer une régie de recettes qui permettra l'encaissement des sommes dues au titre de la location des chaises et des tables dès la demande de mise à disposition.*

*Après délibération, le conseil municipal DONNE SON ACCORD pour la création de cette régie de recettes.*

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

*Certifié exécutoire après réception de la Sous-Préfecture de Valenciennes*

*le ..... et affichage en mairie le .....*

***Le Maire,***

DEPARTEMENT  
DU NORD  
-O-

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

ARRONDISSEMENT  
de VALENCIENNES  
-O-

*L'an deux mille seize, le vingt-quatre novembre le Conseil Municipal de la Ville de DOUCHY-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LEFEBVRE Michel, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.*

**ETAIENT PRESENTS** : Ms LEFEBVRE, VENIAT, WOJTOWICZ, DULIEU, NOULIN, CROMBEZ, SANTERRE, LACROIX, BALASSE, MARCAILLE, DERRADJ, BRUNET, LECARPENTIER, SOUMARE, RIANCHO, TONARELLI ;

**OBJET**

*Mmes LOSFELD, CARLIER Virginie, CHOTEAU, PULLIAT, MATUSZEWSKI, GOSSE, LOIRS, CARBOULET, SALVA, KULCZYCKI, ESTAQUET ;*

*Rémunération des agents  
recenseurs 2017*

**ETAIENT ABSENTS** : Mme MEREY

*Mme GUILAIN a donné **procuration** à Mme LOSFELD  
Mme SOLOCH a donné **procuration** à Mr VENIAT  
Mme DE GRES a donné **procuration** à Mr NOULIN  
Mr BRAHMA a donné **procuration** à Mr SOUMARE  
Mme CARLIER Rossana a donné **procuration** à Mr TONARELLI*

**Date de la  
Convocation :**  
15.11.2016

*Secrétaire de séance : Mme LOIRS Sylvie*

**Date d'affichage :**  
15.11.2016

*Monsieur le Maire informe l'assemblée que le recensement de la population se déroulera à compter du 19 janvier au 25 février 2017.*

**Nombre de  
Conseillers :**

*Il suggère de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :*

En exercice : 33  
Présents : 27  
Votants : 32

- 1,70 € brut par bulletin individuel
- 1,10 € brut par feuille de logement
- 20,00 € pour les réunions obligatoires organisées par l'INSEE

*Cette rémunération est établie à partir de la dotation forfaitaire attribuée par l'Etat pour mener à bien ce recensement.*

*Après délibération, le conseil municipal AGREE les modalités de rémunération des agents recenseurs.*

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

*Certifié exécutoire après réception de la Sous-Préfecture de Valenciennes*

*le ..... et affichage en mairie le .....*

**Le Maire,**

DEPARTEMENT  
DU NORD  
-O-

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

ARRONDISSEMENT  
de VALENCIENNES  
-O-

*L'an deux mille seize, le vingt-quatre novembre le Conseil Municipal de la Ville de DOUCHY-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LEFEBVRE Michel, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.*

**ETAIENT PRESENTS** : Ms LEFEBVRE, VENIAT, WOJTOWICZ, DULIEU, NOULIN, CROMBEZ, SANTERRE, LACROIX, BALASSE, MARCAILLE, DERRADJ, BRUNET, LECARPENTIER, SOUMARE, RIANCHO, TONARELLI ;

Mmes LOSFELD, CARLIER Virginie, CHOTEAU, PULLIAT, MATUSZEWSKI, GOSSE, LOIRS, CARBOULET, SALVA, KULCZYCKI, ESTAQUET ;

<b>OBJET</b>
--------------

*Allocation de rentrée scolaire*

**ETAIENT ABSENTS** : Mme MEREY

Mme GUILAIN a donné **procuration** à Mme LOSFELD  
Mme SOLOCH a donné **procuration** à Mr VENIAT  
Mme DE GRES a donné **procuration** à Mr NOULIN  
Mr BRAHMA a donné **procuration** à Mr SOUMARE  
Mme CARLIER Rossana a donné **procuration** à Mr TONARELLI

**Date de la  
Convocation :**  
15.11.2016  
**Date d'affichage :**  
15.11.2016

Secrétaire de séance : Mme LOIRS Sylvie

*Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 8 octobre 2015, elle avait décidé de fixer le montant de l'allocation de rentrée scolaire à 55 €.*

**Nombre de  
Conseillers :**

*Il lui propose de maintenir ce montant à 55 € et d'attribuer cette allocation suivant les mêmes critères que les années précédentes (aux élèves au-delà de la 3<sup>ème</sup> jusqu'à la terminale et aux parents non imposables sur les revenus avant prime à l'emploi).*

En exercice : 33  
Présents : 27  
Votants : 32

*La dépense sera imputée à l'article 6714-213.*

*Après délibération, le conseil municipal DONNE SON ACCORD.*

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

*Certifié exécutoire après réception de la Sous-Préfecture de Valenciennes*

*le ..... et affichage en mairie le .....*

**Le Maire,**

DEPARTEMENT  
DU NORD  
-O-

ARRONDISSEMENT  
de VALENCIENNES  
-O-

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

*L'an deux mille seize, le vingt-quatre novembre le Conseil Municipal de la Ville de DOUCHY-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LEFEBVRE Michel, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.*

**ETAIENT PRESENTS** : Ms LEFEBVRE, VENIAT, WOJTOWICZ, DULIEU, NOULIN, CROMBEZ, SANTERRE, LACROIX, BALASSE, MARCAILLE, DERRADJ, BRUNET, LECARPENTIER, SOUMARE, RIANCHO, TONARELLI ;

**OBJET**

*Subventions aux clubs  
sportifs*

Mmes LOSFELD, CARLIER Virginie, CHOTEAU, PULLIAT, MATUSZEWSKI, GOSSE, LOIRS, CARBOULET, SALVA, KULCZYCKI, ESTAQUET ;

**ETAIENT ABSENTS** : Mme MEREY

Mme GUILAIN a donné **procuration** à Mme LOSFELD  
Mme SOLOCH a donné **procuration** à Mr VENIAT  
Mme DE GRES a donné **procuration** à Mr NOULIN  
Mr BRAHMA a donné **procuration** à Mr SOUMARE  
Mme CARLIER Rossana a donné **procuration** à Mr TONARELLI

**Date de la  
Convocation :**  
15.11.2016

**Date d'affichage :**  
15.11.2016

**Nombre de  
Conseillers :**

En exercice : 33  
Présents : 27  
Votants : 32

*Secrétaire de séance : Mme LOIRS Sylvie*

*Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de sa réunion du 11 avril 2016, le montant de la première enveloppe allouée aux clubs sportifs avait été fixé à 93 500 €.*

*Un premier acompte de 39 050 € a alors été ventilé entre les différents clubs, il lui propose donc d'allouer le solde de cette subvention comme suit :*

COD BASKET	10 536 €
COD HANDBALL	3 542 €
COD JUDO	3 057 €
EAD	5 697 €
KWAI ARTS MARTIAUX	750 €
TENNIS CLUB DOUCHYNOIS	9 027 €
PETANQUE DOUCHYNOISE	2 306 €
BADMINTON CLUB DOUCHYNOIS	3 895 €
DOUCHY FOOTBALL CLUB	9 063 €
FOYER LAIC (GYMNASTIQUE)	148 €
FOYER LAIC (ZUMBA)	426 €
SILHOUETTE CLUB DOUCHYNOIS	855 €
DOUCHY FORME ET DECOUVERTE	377 €
JI PAI KUN FU	1 610 €
FUTSAL DOUCHYNOIS	655 €
COC HAUTS DE FRANCE	2 496 €
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>54 440 €</b>

Il lui rappelle également que la deuxième enveloppe des subventions allouées aux clubs sportifs est ventilée sur la base de la mise en place de manifestations et d'actions spécifiques qui sont :

- Le printemps du sport

- Les challenges
- Les tournois ou rencontres internationales
- Les matches de gala
- Les championnats départementaux, régionaux ou nationaux
- Les déplacements amicaux à caractère sportif, en France et à l'étranger
- Les journées de découverte ou de perfectionnement de la pratique sportive
- Les stages sportifs
- Les formations d'éducateurs et de dirigeants
- Les déplacements exceptionnels
- L'organisation de l'Arbre de Noël
- L'achat de matériel

Cette deuxième enveloppe fixée à un montant de 49 230 € a été ventilée :

- à hauteur de 34.080 € lors de sa réunion du 11 avril 2016,
  - à hauteur de 7.585 € lors de sa réunion du 30 juin 2016
- (le COD HANDBALL, le COD JUDO, le KWAI ARTS MARTIAUX, n'ont pas organisé leurs manifestations pour lesquelles des subventions à hauteur de 3 800 € avaient été votées, aussi elles ne seront pas mandatées),

Il propose donc de ventiler la somme de 11.365 € comme suit :

COD FOOTBALL	Organisation du tournoi du 11 Novembre 2016	1 000 €
COD BASKET	Achat de matériel	390 €

#### **DEPLACEMENTS EXCEPTIONNELS**

COD JUDO (Qualification d'une athlète au Championnat de France FFJDA 1 <sup>ère</sup> division à MONTBELIARD)	660 €
COD BASKET	49 €
EAD	1 404 €
JI PAI KUN FU	718 €
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>2 832 €</b>
<b>FRAIS DE FORMATION</b>	
COD BASKET	1 262 €
COD HANDBALL	110 €
EAD	170 €
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>1 542 €</b>

Et dans le cadre de la deuxième enveloppe affectée à l'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS.

Organisation de l'ARBRE DE NOEL	5 600 €
---------------------------------	---------

Après délibération, le conseil municipal vote l'ensemble de ces subventions excepté Mr VENIAT, Mme CARLIER Rossana, Mr WOJTOWICZ, Mme SALVA, Mme LOIRS, Mme GOSSE, Mr LACROIX, Mme CARLIER Virginie, Mr

*CROMBEZ, Mr BRAHMA,  
Mr BRUNET, Mr BALASSE,  
Mr SOUMARE qui ne  
prennent pas part au vote  
des subventions aux  
associations dont ils sont  
membres conformément à  
l'article L2121-11 du CGCT.*

*Fait et délibéré en séance,  
les jour, mois et an susdits.*

*Certifié exécutoire après  
réception de la Sous-  
Préfecture de Valenciennes*

*le .....  
..... et affichage en  
mairie le .....  
.....*

***Le Maire,***

DEPARTEMENT  
DU NORD  
-O-

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

ARRONDISSEMENT  
de VALENCIENNES  
-O-

*L'an deux mille seize, le vingt-quatre novembre le Conseil Municipal de la Ville de DOUCHY-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LEFEBVRE Michel, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.*

**ETAIENT PRESENTS** : Ms LEFEBVRE, VENIAT, WOJTOWICZ, DULIEU, NOULIN, CROMBEZ, SANTERRE, LACROIX, BALASSE, MARCAILLE, DERRADJ, BRUNET, LECARPENTIER, SOUMARE, RIANCHO, TONARELLI ;

**OBJET**

*Mmes LOSFELD, CARLIER Virginie, CHOTEAU, PULLIAT, MATUSZEWSKI, GOSSE, LOIRS, CARBOULET, SALVA, KULCZYCKI, ESTAQUET ;*

***Subvention 2017 au CCAS  
Versement d'un acompte***

**ETAIENT ABSENTS** : Mme MEREY

*Mme GUILAIN a donné **procuration** à Mme LOSFELD  
Mme SOLOCH a donné **procuration** à Mr VENIAT  
Mme DE GRES a donné **procuration** à Mr NOULIN  
Mr BRAHMA a donné **procuration** à Mr SOUMARE  
Mme CARLIER Rossana a donné **procuration** à Mr TONARELLI*

**Date de la  
Convocation :**  
15.11.2016

*Secrétaire de séance : Mme LOIRS Sylvie*

**Date d'affichage :**  
15.11.2016

*Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la subvention versée en 2016 au CCAS s'élevait à 251 700 €. Cette subvention est votée dans le cadre de l'adoption du budget primitif qui intervient dans la 1<sup>ère</sup> quinzaine du mois d'Avril.*

**Nombre de  
Conseillers :**

*Afin d'assurer le bon fonctionnement du CCAS en début d'année, il lui suggère de voter un acompte sur la subvention 2017 de 75 000 € qui sera versée au cours du premier trimestre 2017.*

En exercice : 33  
Présents : 27  
Votants : 32

*Celui-ci sera imputé à l'article 657362 de la sous fonction 520 et sera financé par l'article 7311 de la fonction 01.*

*Les services du Trésor n'acceptent pas le versement d'acompte avant le vote du budget primitif sans délibération préalable.*

*Après délibération, le conseil municipal VOTE cet acompte de 75 000 € sur la subvention 2017 au CCAS.*

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

*Certifié exécutoire après réception de la Sous-Préfecture de Valenciennes*

*le ..... et affichage en mairie le .....*

***Le Maire,***

DEPARTEMENT  
DU NORD  
-O-

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

ARRONDISSEMENT  
de VALENCIENNES  
-O-

*L'an deux mille seize, le vingt-quatre novembre le Conseil Municipal de la Ville de DOUCHY-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LEFEBVRE Michel, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.*

**ETAIENT PRESENTS** : Ms LEFEBVRE, VENIAT, WOJTOWICZ, DULIEU, NOULIN, CROMBEZ, SANTERRE, LACROIX, BALASSE, MARCAILLE, DERRADJ, BRUNET, LECARPENTIER, SOUMARE, RIANCHO, TONARELLI ;

**OBJET**

Mmes LOSFELD, CARLIER Virginie, CHOTEAU, PULLIAT, MATUSZEWSKI, GOSSE, LOIRS, CARBOULET, SALVA, KULCZYCKI, ESTAQUET ;

*Subvention au Secours  
Populaire*

**ETAIENT ABSENTS** : Mme MEREY

Mme GUILAIN a donné **procuration** à Mme LOSFELD  
Mme SOLOCH a donné **procuration** à Mr VENIAT  
Mme DE GRES a donné **procuration** à Mr NOULIN  
Mr BRAHMA a donné **procuration** à Mr SOUMARE  
Mme CARLIER Rossana a donné **procuration** à Mr TONARELLI

**Date de la  
Convocation :**  
15.11.2016

*Secrétaire de séance : Mme LOIRS Sylvie*

**Date d'affichage :**  
15.11.2016

*Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le mardi 4 octobre, de nouveau Haïti a été frappé par un cataclysme, cette fois un terrible ouragan a provoqué la mort de plusieurs centaines de personnes et a fait de nombreux blessés. Les dégâts matériels sont considérables, des milliers de personnes ont été évacuées dans des abris de fortune leur habitation ayant été ravagée.*

**Nombre de  
Conseillers :**

En exercice : 33  
Présents : 27  
Votants : 32

*Le Secours Populaire a aussitôt pris les dispositions nécessaires avec son réseau de partenaires afin de mettre en place, notamment, les conditions logistiques permettant de faire parvenir une aide humanitaire d'urgence directement auprès de personnes sinistrées. Le Secours Populaire lance un appel à la solidarité pour soutenir les victimes de cette catastrophe. Les besoins sont immenses.*

*Aussi, il suggère à l'assemblée de répondre favorablement à cet appel, la population haïtienne déjà particulièrement démunie étant en sus durement éprouvée par des cataclysmes répétitifs (séisme de 2010).*

*A cet effet, il lui demande de bien vouloir voter en faveur du Secours Populaire une subvention de 1 000 € qui sera imputée à l'article 6574-025 du BS 2016.*

*Après délibération, le conseil municipal vote cette subvention excepté Mme CARLIER Rossana, Mr WOJTOWICZ, qui ne prennent pas part au vote conformément à l'article L2121-11 du CGCT.*

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

*Certifié exécutoire après réception de la Sous-Préfecture de Valenciennes*

*le ..... et affichage en mairie le .....*

**Le Maire,**

DEPARTEMENT  
DU NORD  
-O-

ARRONDISSEMENT  
de VALENCIENNES  
-O-

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

*L'an deux mille seize, le vingt-quatre novembre le Conseil Municipal de la Ville de DOUCHY-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LEFEBVRE Michel, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.*

**ETAIENT PRESENTS** : Ms LEFEBVRE, VENIAT, WOJTOWICZ, DULIEU, NOULIN, CROMBEZ, SANTERRE, LACROIX, BALASSE, MARCAILLE, DERRADJ, BRUNET, LECARPENTIER, SOUMARE, RIANCHO, TONARELLI ;

Mmes LOSFELD, CARLIER Virginie, CHOTEAU, PULLIAT, MATUSZEWSKI, GOSSE, LOIRS, CARBOULET, SALVA, KULCZYCKI, ESTAQUET ;

<b>OBJET</b>
--------------

**Budget supplémentaire 2016**

**ETAIENT ABSENTS** : Mme MEREY

Mme GUILAIN a donné **procuration** à Mme LOSFELD  
Mme SOLOCH a donné **procuration** à Mr VENIAT  
Mme DE GRES a donné **procuration** à Mr NOULIN  
Mr BRAHMA a donné **procuration** à Mr SOUMARE  
Mme CARLIER Rossana a donné **procuration** à Mr TONARELLI

**Date de la  
Convocation :**

15.11.2016

**Date d'affichage :**

15.11.2016

**Nombre de  
Conseillers :**

En exercice : 33

Présents : 27

Votants : 32

**Secrétaire de séance** : Mme LOIRS Sylvie

*Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le budget supplémentaire de l'exercice 2016 a été joint à la convocation du Conseil Municipal à la présente réunion et a été examiné par la commission des finances lors de sa réunion du 10 Novembre.*

*La balance générale s'établit comme suit :*

<i>Dépenses d'investissement</i>	- 24 820 €
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	- 49 820 €
<b>TOTAL</b>	<b>- 74 640 €</b>

<i>Recettes d'investissement</i>	- 24 820 €
<i>Recettes de fonctionnement</i>	- 49 820 €
<b>TOTAL</b>	<b>- 74 640 €</b>

*Après délibération, le conseil municipal VOTE le BS 2016.*

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

*Certifié exécutoire après réception de la Sous-Préfecture de Valenciennes*

*le ..... et affichage en mairie le .....*

**Le Maire,**

DEPARTEMENT  
DU NORD  
-O-

ARRONDISSEMENT  
de VALENCIENNES  
-O-

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

*L'an deux mille seize, le vingt-quatre novembre le Conseil Municipal de la Ville de DOUCHY-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LEFEBVRE Michel, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.*

### OBJET

*Financement du poste de coordinateur du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) – Demande de subvention*

**ETAIENT PRESENTS** : Ms LEFEBVRE, VENIAT, WOJTOWICZ, DULIEU, NOULIN, CROMBEZ, SANTERRE, LACROIX, BALASSE, MARCAILLE, DERRADJ, BRUNET, LECARPENTIER, SOUMARE, RIANCHO, TONARELLI ;

Mmes LOSFELD, CARLIER Virginie, CHOTEAU, PULLIAT, MATUSZEWSKI, GOSSE, LOIRS, CARBOULET, SALVA, KULCZYCKI, ESTAQUET ;

**ETAIENT ABSENTS** : Mme MEREY

Mme GUILAIN a donné **procuration** à Mme LOSFELD  
Mme SOLOCH a donné **procuration** à Mr VENIAT  
Mme DE GRES a donné **procuration** à Mr NOULIN  
Mr BRAHMA a donné **procuration** à Mr SOUMARE  
Mme CARLIER Rossana a donné **procuration** à Mr TONARELLI

Secrétaire de séance : Mme LOIRS Sylvie

*Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de sa réunion du 17/09/2013, elle avait approuvé la convention partenariale relative à l'installation d'un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance regroupant les communes d'Abscon, Douchy-les-Mines, Escaudain, Haveluy et Lourches.*

*Afin d'assurer le fonctionnement et le suivi du dispositif mis en place, un coordinateur a été recruté par la commune d'Escaudain, le financement de ce poste étant assuré par :*

*- l'Etat à hauteur de 50 % de la rémunération du coordinateur et dans la limite de 20 000 €.*

*- les 5 communes à hauteur de 50 % et proportionnellement à leur population.*

*Le poste a été pourvu par un agent recruté pour un an renouvelable 2 fois au maximum rémunéré sur l'indice brut 457 indice nouveau majoré 400.*

*En fonction des décisions prises entre les divers partenaires, le plan de financement du poste de coordinateur pour l'année 2017 s'établit comme suit :*

**DEPENSES** : 38 493 €  
- Traitement et frais annexes

**RECETTES** : 38 493 €  
- Subvention attendue de l'Etat FIPD 17 700 €  
- Participation des communes 20 793 €  
(dont participation de Douchy : 6 919,91 €)

**Date de la Convocation :**  
15.11.2016  
**Date d'affichage :**  
15.11.2016  
**Nombre de Conseillers :**  
En exercice : 33  
Présents : 27  
Votants : 32

.../...

*Après délibération, le conseil municipal*

- *AGREE la poursuite de ce dispositif mis en place en concertation avec les services de l'Etat et les 4 autres communes*
- *AGREE le plan de financement du poste de coordinateur du CISPD*
- *SOLLICITE la subvention de l'Etat (FIPD) indispensable au maintien du fonctionnement et à la poursuite des activités du CISPD.*

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

*Certifié exécutoire après réception de la Sous-Préfecture de Valenciennes*

*le ..... et affichage en mairie le .....*

***Le Maire,***